

Et après votre immatriculation ?

La CMA vous accompagne tout au long de la vie de votre entreprise.

SUIVI DE LA JEUNE ENTREPRISE

Vous êtes désormais chef d'entreprise et c'est maintenant que tout commence ! La CMA ne vous laisse pas seul et vous propose un suivi régulier pour vous aider dans la prise de vos nouvelles fonctions. Conseils, points de situation, mise en place d'outils de pilotage, vous décidez avec votre conseiller des sujets sur lesquels il est utile de travailler.

FORMATION AU MÉTIER DE CHEF D'ENTREPRISE

Pour développer vos compétences et votre efficacité, une offre de formations variée et adaptée vous est proposée. Des possibilités de financement existent? alors consultez notre programme sur cm-tarn.fr

ACCOMPAGNEMENT AU NUMÉRIQUE

Il est aujourd'hui inconcevable de développer son entreprise sans l'aide du numérique. La CMA vous propose diagnostic, plan d'actions, accompagnement et formation sur ce sujet incontournable.

ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vous débutez, alors autant prendre d'emblée les bonnes habitudes ! La protection de notre environnement, c'est l'affaire de tous. Aussi, la CMA vous propose de vous accompagner vers la transition écologique de votre activité par des conseils et des opérations de promotion de vos actions en faveur de développement durable.



PARCOURS
CRÉATEUR.

MON PROJET
D'ENTREPRISE
À LA CARTE

05.63.48.43.53
contact@cm-tarn.fr



MON PARCOURS CRÉATEUR

1

M'informer : "2 heures pour entreprendre"

Cette réunion d'information gratuite vous permet de répondre à vos premières questions et vous oriente dans votre parcours vers la création ou la reprise d'entreprise dans l'artisanat.

2

M'aider à savoir où j'en suis : Le rendez-vous de

positionnement est un entretien gratuit avec un conseiller de la chambre de métiers et de l'artisanat qui vous permet de faire un point sur l'état d'avancement de votre projet et de déterminer avec vous vos besoins d'accompagnement pour réussir.

3

Me former : Les formations, disponibles en distanciel et présentiel, ont pour objectif de renforcer vos compétences pour envisager plus sereinement la reprise ou la création d'entreprise.



Pack
MICRO

Acquérir les connaissances essentielles au lancement et à la gestion de ma micro entreprise

210 €

2 jours



Pack
COMMERCIAL

Acquérir les bases pour analyser mon marché et élaborer ma stratégie commerciale et de communication.

210 €

2 jours



Pack
GESTION

Comprendre les équilibres financiers pour construire le plan d'affaire de mon entreprise et faire mes choix juridiques, fiscaux et sociaux

315 €

3 jours



Pack
PREMIUM

Une formation complète permettant de vous acculturer aux thématiques commerciales et financières

500 €

5 jours

99.5 % de participants ayant suivi une formation du Parcours créateurs se sont dits satisfaits (indicateur 2021)

Ces formations sont éligibles au CPF (Compte Personnel de Formation).

Plus d'informations sur cm-tarn.fr

4

Me faire accompagner : L'accompagnement à la carte,

c'est la solution pour entreprendre en toute sérénité. Bénéficiez des conseils et de l'appui d'un interlocuteur dédié pour formaliser votre projet



Parcours intermédiaire

Passer de l'idée au projet en élaborant avec un conseiller votre étude commerciale et financière

680 €

3 rendez-vous en moyenne

Ces prestations sont éligibles au CPF



Parcours global

Accompagnement dans la rédaction de votre document projet et appui dans les démarches de demande de financement du projet.

1040 €

5 rendez-vous en moyenne

Avez vous pensez à la reprise ?

Repandre une entreprise, c'est limiter le risque en investissant dans un outil de travail déjà opérationnel disposant d'une notoriété, d'une clientèle voire de personnel qualifié.

N'hésitez pas à questionner votre conseiller sur les opportunités de reprise identifiées par nos services. Il vous accompagnera également dans le montage de votre projet de reprise.

Transentreprise



5

M'immatriculer : Les formalités d'inscription au RM

Votre accompagnement se termine par l'officialisation du lancement de votre nouvelle activité. Il ne vous reste plus qu'à officialiser le démarrage en vous immatriculant au Répertoire des métiers.

Le Centre de Formalités des Entreprises de la CMA vous accompagne dans vos formalités liées à la création ou la reprise de votre entreprise artisanale.